

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18417

présenté par

M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 9

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la référence à un « comité d'experts » sur les facteurs de pénibilité dont la composition et le fonctionnement serait déterminés par décret, c'est-à-dire laissé à la discrétion du Gouvernement.